

Rapport d'activité 2020



### Sommaire rapport d'activité

- 1. LE CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE
- 2. BILAN 2020 et CHIFFRES CLÉS
- 3. ÉLÉMENTS FINANCIERS





Le mot du Président Benoit PAYAN

"Ne laisser aucun Marseillais sur le bord du chemin" : voilà ce qui anime l'action sociale de notre Municipalité. Le Crédit Municipal de Marseille est le bras armé de notre Municipalité en matière de finances sociales.

Institution historique, souvent méconnue, le Crédit Municipal peut pourtant apporter une réponse rapide aux difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les Marseillaises et les Marseillais. En investissant le domaine du prêt sur gage, la Ville de Marseille offre une alternative sécurisée au système bancaire classique. Mieux, elle permet lorsque les difficultés sont trop importantes, d'assurer des ventes dans la plus parfaite transparence et dont les profits bénéficient aux propriétaires des objets gagés. Avec les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance que j'ai l'honneur de présider, je souhaite repenser et moderniser l'offre de service tout comme nous le faisons à la Ville de Marseille.

Par son activité, le Crédit Municipal finance également notre Centre Communal d'Action Sociale en lui reversant une partie de ses excédents annuels. Plus proche, plus moderne et plus solidaire, voilà le nouveau visage que nous voulons donner au Crédit Municipal de Marseille.

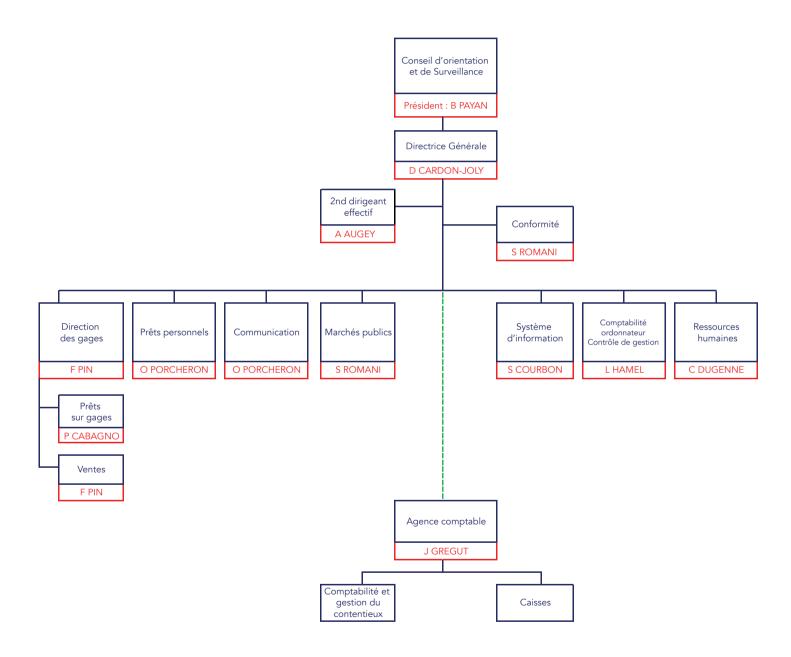
Benoit PAYAN Maire de Marseille,

Président du Crédit Municipal

Benois Payar



### Organigramme au 31/12/2020



Commissaire aux Comptes: Cabinet EXPERTEA Audit M. Patrick ESTIENNE



### Conseil d'Orientation et de Surveillance

Composition de la gouvernance au 31/12/2020

PRÉSIDENT – Maire de Marseille





VICE-PRÉSIDENT Eugène CASELLI



MEMBRES ÉLUS

Joel CANICAVE



Olivia FORTIN



Audrey GARINO



Laurent LHARDIT



Hedi RAMDANE



MEMBRES QUALIFIÉS

PRÉSIDENT DU COMITE D'AUDIT
Christian PELLICANI



Eric MAMPAEY



Frédéric ROSMINI



Philippe SCHNEIDER







### Le Mot de la Directrice Générale

Sur le plan de l'activité, 2020 restera bien sûr longtemps marquée comme une année de bouleversements importants pour le Crédit Municipal de Marseille, comme pour l'ensemble de nos usagers et concitoyens. La mobilisation des équipes du Crédit Municipal, qu'il faut saluer, a permis de limiter au maximum la période de fermeture lors des deux confinements liés à la crise sanitaire. À tout moment la conformité des opérations a été assurée et les prestataires ont toujours été payés dans les meilleurs délais afin de ne pas les pénaliser.

Le présent rapport d'activité, témoigne des transformations profondes que la crise a entrainé sur les besoins de financement des Marseillaises et des Marseillais. L'épargne individuelle des Français a été en forte croissance provoquant un net ralentissement de l'activité de Crédit. Pour les ménages français, l'encours des dépôts à vue a ainsi progressé de 15% au cours de l'année 2020. Dans le même temps l'encours de prêt sur gage du Crédit Municipal a reculé de -12,83%. Sur le plan institutionnel, le renouvellement de la Municipalité nous a permis d'accueillir une nouvelle gouvernance. Monsieur le Maire de Marseille, Benoit PAYAN prenant la Présidence du COS, c'est Monsieur Eugène CASELLI, ancien Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, qui a été élu Vice-Président. Le 1er adjoint au Maire du 1er secteur, Monsieur Christian PELLICANI, a pris pour sa part la Présidence de notre Comité d'Audit. Cette même année, la Direction Générale de l'Etablissement a été également renouvelée.

C'est donc une nouvelle équipe qui a conduit l'Etablissement au travers cette année de crise. Elle prend aujourd'hui ses marques pour lancer de nouveaux projets structurants et redonner au Crédit Municipal toute sa place, au cœur de l'action sociale de la Ville de Marseille.

Les projets sont nombreux et doivent permettre d'engager une politique de modernisation et de rationalisation des outils d'exploitation sur plusieurs années, comme le souhaite Monsieur le Maire de Marseille. Ainsi, comme tout Établissement Financier, le Crédit Municipal doit se doter de nouveaux outils informatiques et instruments d'opérations à distance. La modernisation repose également sur une évaluation de l'organisation qui s'appuie sur une démarche d'audits bancaires et administratifs afin de questionner nos fondamentaux et mettre nos moyens en adéquation avec nos ambitions. En lien avec le COS et le Comité d'Audit, nous travaillons sur un développement de la proximité avec les usagers. L'objectif est de se structurer et se préparer à une reprise d'activité au cours de laquelle les Marseillaises et les Marseillais devront pouvoir compter sur le Crédit Municipal pour les aider à financer leurs projets, ou à les accompagner dans les moments difficiles pour améliorer leur trésorerie.



#### Histoire

Du Mont de Piété au Crédit Municipal Le Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont la mission est d'aider les personnes qui connaissent des difficultés temporaires.





Le premier « Mont de Piété » est né en Italie au XVème siècle à Pérouse avec une vocation

clairement sociale : lutter contre l'usure et la pratique de taux d'intérêt excessifs et permettre à la population de mettre en gage n'importe quel objet contre le prêt d'une somme d'argent. Le Mont de Piété choisit l'emblème du griffon. Selon certaines légendes, cet animal mythologique garderait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie. Il est généralement représenté avec le corps d'un aigle (tête, ailes et serres)

greffé sur l'arrière d'un lion (abdomen, pattes et queue) et muni d'oreilles de cheval. En 1610, en France, le premier Mont-de-piété naît à Avignon, alors terre pontificale.

Le prêt sur gage est légalisé par l'approbation pontificale du Pape Paul V en 1612.

1673 Le Mont-de-piété de Marseille est créé par des notables avec la collaboration de l'Evêque de la ville Monseigneur de Forbin de Janson, puis un don considérable de Jean de Puget, et établi par lettres patentes de Louis XIV en 1696.

1789 Le Mont de Piété de Marseille est placé sous la tutelle de la municipalité.

1851 Loi sur les Monts de Piété deviennent des établissements municipaux d'utilité publique.

1918 Les Monts-de-piété prennent le nom de « Caisses de Crédit Municipal » au sortir de la guerre, en 1918, dans une période de grande difficulté économique qui les encourage alors à se tourner vers les activités plus diversifiées.

1954 Loi autorisant l'octroi de prêts personnels aux fonctionnaires, avec prélèvement direct sur leurs traitements.

1955 Les crédits municipaux deviennent des établissements publics d'aide sociale dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière

1970 Installation du Crédit Municipal sur le site de la rue Villeneuve

24 janvier 1984 Loi bancaire autorisant toutes les opérations bancaires en tant qu'établis-sement de crédit

15 juin 1992 Leur statut d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide social est confirmé ainsi que leur monopole des prêts sur gage.

1997 Le Crédit Municipal de Marseille, reprend l'activité de prêts personnels pour les fonctionnaires

2002 De nouvelles offres sont créées et ouvertes à tous les salariés du secteur public ou privé.



### Les services proposés

### Le prêt sur gage

Ce service est la raison d'être du Crédit Municipal qui en détient le monopole en tant qu'établissement de service public à vocation sociale.

Il permet l'engagement d'un objet de valeur en contrepartie d'un prêt en fonction de l'évaluation faite par le commissaire-priseur.

L'estimation de la valeur des objets présentés est réalisée gratuitement.

Il s'adresse à tous les publics car il est accordé sans condition de ressource.

Le déposant reste propriétaire de l'objet et peut choisir de le retirer à tout moment en remboursant le prêt : c'est le dégagement.

Dans le cas où le prêt n'est pas remboursé par le client, le gage est mis en vente et le prix d'adjudication est alors destiné à couvrir la créance de l'établissement.

Lorsque le produit de la vente est supérieur au montant du prêt, l'excédent est restitué au propriétaire de l'objet vendu : c'est le boni.

Ainsi, en 2020, 749 K€ de bonis ont été restitués aux propriétaires des objets gagés et mis en vente.

### Les ventes aux enchères publiques

Le Crédit Municipal de Marseille organise les ventes aux enchères publiques au 37 rue Saint bazile sous la direction des commissaires-priseurs.

Les objets présentés à la vente sont des objets gagés permettant de désendetter leurs propriétaires.





### Le prêt personnel

Historiquement, le Crédit Municipal accompagne les fonctionnaires en finançant leurs projets : trésorerie, auto, travaux, prêt santé. Depuis 2002, nous finançons aussi les salariés du secteur privé.

#### Le microcrédit social

En 2010, le Crédit Municipal de Marseille a obtenu l'agrément pour octroyer le microcrédit personnel en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Le microcrédit personnel est un crédit destiné aux personnes exclues du système bancaire classique pour favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle dans différents domaines dont la santé, la cohésion familiale, l'accès à l'éducation ou encore la mobilité pour accéder à un emploi (permis de conduire, moyens de locomotion...).

Ce dispositif est réalisé au travers de partenariats avec des structures d'accompagnement social qui analysent le dossier au regard du projet comme le CCAS de la Ville de Marseille, le Service Social Maritime, le CIAS de Martigues ou la CCAS de Miramas.

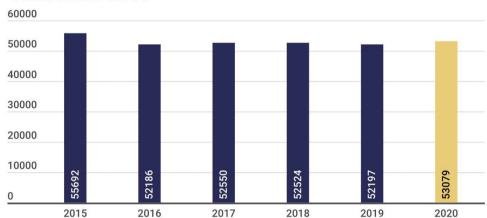
### Le prêt social

Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille a la possibilité d'accorder en commission des prêts à taux zéro afin d'aider les personnes en difficulté. Le Crédit Municipal de Marseille, fidèle à sa vocation sociale, contribue sous forme de partenariat en procédant au montage des dossiers, au déblocage des fonds et au suivi des dossiers.

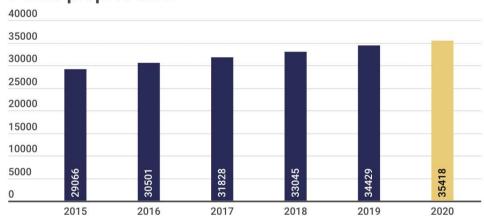


### Les chiffres clés

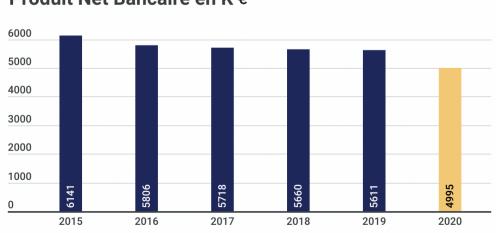




### Fonds propres en K €



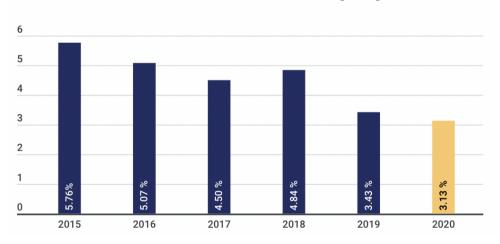




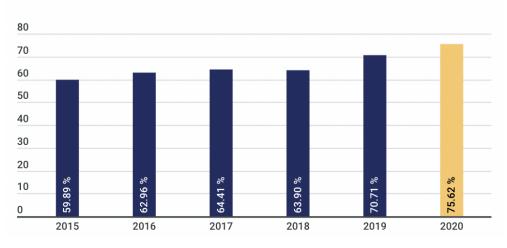




### Ratio de rentabilité des fonds propres en %



### Coefficient net d'exploitation en %





#### Rentabilité

• Produit net bancaire : 4.995 K€ au 31/12/20 (5.611 K€ au 31/12/19).

• Résultat brut d'exploitation : 1.164 K€ au 31/12/20 (1.750 K€ au 31/12/19).

• Résultat net : 1.108 K€ (1.180 K€ en 2019 soit -6%).

### **Ratios prudentiels**

• Ratio de solvabilité : 79 % en 2020 (73 % en 2019).

• Ratio de levier : 69 % en 2020 (68 % en 2019).

• Coefficient d'exploitation : très satisfaisant à 76% en 2020 (71% sur l'exercice 2019).

• Ratio de liquidité court terme LCR au 31/12/2020 : 1069 % (1236 % en 2019).

Indicateurs (K€ ou %)	2019	2020
Produit Net Bancaire	5 611	4 995
Résultat Brut d'exploitation	1 750	1 164
Résultat Net Comptable	1 180	1 108
Bons de caisse	8 347	8 573
Emprunts bancaires et avances des villes (ICNE inclus)	1 610	1 411
Encours net des prêts personnels	5 500	4 350
Encours net des prêts sur gages (ICNE inclus)	38 292	33 286
Ratio de solvabilité	72,67 %	79,34 %
Coefficient net d'exploitation (Frais généraux/PNB)	70,61 %	75,62 %
Ratio de liquidité LCR	1236,09 %	1069,57 %



### Le rapport de gestion

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent qui a impacté l'activi-té du Crédit Municipal de Marseille.

Lors du 1er semestre 2020, l'tablissement a connu 2 mois de fermeture au public. Le maintien des obligations réglementaires et le paiement de fournisseurs ont été assurés. Les agences secondaires ont été définitivement fermées. L'or a poursuivi sa progression inin-terrompue depuis 2011 pour atteindre des valeurs records.

La production cumulée des prêts personnels et des prêts sur gages (engagements) a reculé de 39%, passant de 15.312 K€ au titre de l'année 2019 à 9.259 K€ en 2020 signant ainsi l'impact de la crise sanitaire.

Les intérêts perçus ont diminué de 10,56 % soit 547 K€.

### Les prêts sur gages (en K€)

Les engagements ont nettement diminué sur l'année 2020, passant de 12.689 K€ au 31/12/2019 à 8.044K€ au 31/12/2020.

Parallèlement, la production cumulée des prolongations et renouvellements s'établit à 51.708 K€ au 31/12/2020 contre 55.010 K€ en 2019.

Enfin, le montant des dégagements a légèrement augmenté, passant à 11.716K€ en 2020 contre 11.240K€ en 2019.

Année	2017	2018	2019	2020
Engagements	12 134	11 769	12 689	8 044
Prolongations	42 582	41 922	41 921	38 018
Renouvellements	13 302	13 433	13 089	13 690
Dégagements	11 053	10 849	11 240	11 716

#### La salle des ventes

Malgré la crise sanitaire, 10 ventes ont été réalisées au cours de l'année 2020. Le montant des adjudications s'élève à 2.507 K€.

Notre engagement social c'est aussi la restitution aux engagistes du produit de la vente excédent le montant des prêts, déduction faite des intérêts et frais liés à la vente.

En 2020 ce sont près de 749 K€ qui ont ainsi été restitués à des personnes en difficultés.

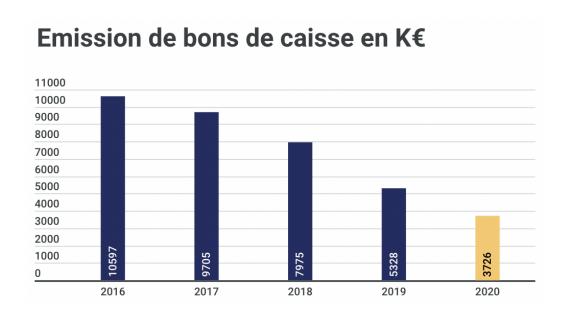


### Les prêts personnels en K€

Nature de prêt	2016 201		17 2018		2019		2020		Evol		
Nature de pret	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2019/20
Prêts fonctionnaire	216	1 954	148	1 225	146	1 236	132	1 150	84	731	-36 %
Prêts retraités	36	246	51	298	45	352	36	227	13	79	-65 %
Prêts autos	54	369	31	199	34	243	54	481	15	109	-77 %
Prêts travaux	12	132	5	60	10	129	14	157	4	37	-76 %
Prêts microcrédits	23	53	30	65	37	98	29	92	6	17	-82 %
Prêts santé	1	5	0	0	2	3	2	4	2	3	-25 %
Prêts personnels	31	297	40	268	35	280	34	330	16	130	-61 %
Prêts sociaux	76	201	87	237	97	261	65	182	39	109	-40 %
Total	450	3 270	392	2 352	406	2 602	366	2 623	179	1 215	-54 %

#### Les émissions de bons de caisse en K€

En 2020, le montant des émissions de bons de caisse a été de 3.726 K€. On constate depuis 2018, une baisse régulière des émissions. Elle correspond à un choix de gestion tenant compte de la situation de trésorerie. L'encours se maintient toutefois à 7.972K€.





### Les encours auprès de la clientèle

**Le total des encours** s'élève à 38.308 K€, ce qui représente une baisse de 13,65% par rapport à 2019.

**L'encours des prêts sur gages**, de 33.599 K€ au 31 décembre 2020, a baissé de 13% par rapport au 31 décembre 2019 soit une baisse de 4.875 K€.

**L'encours des prêts personnels**, de 4.709 K€ a baissé de 1.182 K€ en 2020 soit une baisse de 20% par rapport à 2019.

La part des encours douteux s'élève à 3.849 K€, soit 10,05% du total des encours.

Le taux de provisionnement sur les créances douteuses s'établit res-pectivement à 9,6% pour les prêts sur gages et à 60,95% pour les prêts personnels.

**Les provisions sur encours douteux** sont de 672 K€, dont 313 K€ pour les prêts sur gages et 359 K€ pour les prêts personnels.

**La provision pour risques** de 5% de l'encours de prêt sur gages a fait l'objet d'une reprise de 238 K€ en 2020, la portant ainsi à 1.618 K€.



### Bilan financier 2020 (en milliers d'euros)

Bilan actif	2020	2019
Caisse, Banques centrales, CCP	1 711	1 209
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	10 417	3 722
Opérations avec la clientèle	37 636	43 792
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	507	500
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4
Parts dans les entreprises liées	0	0
Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
Location simple	0	0
Immobilisations incorporelles	0	146
Immobilisations corporelles	1 814	1 928
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Autres actifs	923	848
Comptes de régularisation	67	48
Total	53 079	52 197



Bilan Passif	2020	2019
Caisse, Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	357	556
Opérations avec la clientèle	10 194	9 556
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	187	225
Comptes de régularisations	132	183
Provisions pour risques et charges	2 776	3 071
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 083	1 221
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	38 350	37 385
Capital souscrit	32 832	31 843
Primes d'émission	0	0
Réserves	0	0
Ecarts de réévaluation	2 586	2 586
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1 824	1 776
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice (+/-)	1 108	1 180
Total	53 079	52 197

#### Hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	9	56
Engagements de garantie	0	0
Engagements sur titres	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	1 500	0
Engagements de garantie	340	40
Autres engagements reçus	32 363	37 126
Total	34 212	37 222



### Compte de résultats 2020 (en milliers d'euros)

Compte de résultats	2020	2019
+Intérêts et produits assimilés	4 630	5 177
- Intérêts et charges assimilées	176	206
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opérations de location simple	0	0
Charges sur opérations de location simple	0	0
Revenus des titres à revenu variable	0	0
+Commissions (Produits)	443	486
-Commissions (Charges)	16	12
+-Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+-Gains, pertes sur op des portefeuilles de placement et assimilés	7	8
Autres produits d'exploitations bancaire	124	179
Autres charges d'exploitation bancaire	17	21
PRODUIT NET BANCAIRE	4 995	5 611
Charges générales d'exploitation	3559	3 733
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	272	128
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 164	1 750
+-Coût du risque	188	(121)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 352	1 629
+-Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 352	1 629
+-Résultat exceptionnel	9	24
IMPOTS SUR LES BENEFICES	344	451
+-Dotations Reprises de F.R.B.G et provisions réglementées	91	(22)
Résultat net de l'exercice	1 108	1 180



	BII AI	N DE CLOTU	RF DE	E L'EXERCICE 2020	
ART.	LIBELLES	ACTIF NET	ART.		PASSIF
203	Logiciels			) Ex. antérieurs	
	Actif brut + 167 188,63	14,73	105	Fonds de dotation )	32 831 476,39
	Amortissement - 167 173,90			) Ex. précédent	
204	Droit au bail		106	Dons et legs	45,73
	Actif brut + 145 734,71	0,00	118	Ecart de réévaluation	2 585 648,76
	Dépréciation - 145 734,71			) Ex. antérieurs	
210	Terrains	193 794,49	12	Report à nouveau )	
212	Constructions			) Ex. précédent	
	Actif brut + 4 468 053,20	1 265 839,39	151	Provisions pour risques opérations M+L termes	0,00
	Amortissement - 3 202 213,81		152	Autres provisions règlementées	770 042,00
214	Matériel et outillage		153	Provisions de propre assureur	0,00
	Actif brut + 159 174,23	23 679,61	1553	Provisions pour risques bancaires	1 082 582,60
	Amortissement - 135 494,62		1555	Autres provisions	2 776 091,33
215	Matériel de transport		156	Provisions pour renouvellement d'immoblisation	0,00
	Actif brut + 22 177,55	0,00	157	Provisions pour grosses réparations	0,00
	Amortissement - 22 177,55		159	Provisions pour impôts	0,00
216	Autres immobilisations corporelles :				
	Actif brut + 3 510 849,64	330 437,81		Total de la classe 1	40 045 886,81
	Amortissement - 3 180 411,83		407	Retenues de garantie	1 867,12
230	Immobilisations en cours	0,00	408	Dettes rattachées	43 973,75
261	Titres de participation	4 000,00	410	Décotes/Prêts	2 406,13
270	Dépots versés	6 107,00	419	Décotes/Prêts douteux	31 897,23
275	Cautionnements versés	152,45	4199	Provisions pour créances douteuses litigieuses	805 814,73
	Total de la classe 2	1 824 025,48	436	Impôts, taxes et sommes prescrites à verser	13 059,05
410 à 417	Emprunts sur créances nanties	4 122 776,33	437	Etat, impôts sur les bénéfices	0,00
419	Créances litigieuses	590 980,40	438	Autres impôts, taxes et verst assimilés	0,00
4191	Autres intérêts à recevoir prêts douteux	48 101,20	455	Bonis à régler - gages corporels	962 629,53
437	Etat-Impôt sur les bénéfices	81 408,68	457	Acomptes sur remboursement de prêts consentis	587 686,38
44	Créances à court terme et divers	3 597,92	460	Bons de caisse échus à rembourser	407 998,20
466	Déficits divers	390,00	462	Dépots et cautionnements	21 655,25
4680	Débiteurs - exercice courant	4 970,19	465	Règlements divers	61 143,14
4681	Débiteurs - exercice antérieurs	414,71	4670	Créanciers - exercice courant	76 009,00
486	Intérêts payés d'avance	17 429,89	476	Intérêts à payer	35 869,13
488	Autres produits et intérêts à recevoir	133 118,63	478	Assurances perçues d'avance	85 570,64
492	Paiements à imputer ou à régulariser	0,00	491	Encaissements à imputer ou à régulariser	61 208,77
	Total de la classe 4	5 003 187,95			
5102	Crédits de trésorerie	29 416 518,94		Total de la classe 4	3 198 788,05
510209	Crédit de trésorerie douteux	2 946 417,10			
5103	Dettes rattachées	1 235 613,32	5002	Emprunts à terme s/établissements de crédit	355 295,30
540	Chèques à l'encaissement	879 466,26	500250	Dettes rattachées Ets de crédit	128,50
5501	Titres placement/titres à revenus fixes	0,00	5003	Emprunts obligatoires	0,00
5502	Placements à revenu variable	507 500,00	501	Comptes CODEVI	0,00
5506	Créances rattachées	0,00	502	Bons de caisse - formules	0,00
560	Banque de France	1 345 156,74	503	Bons de caisse - reçus	7 972 558,24
565	Chèques postaux	10 403 115,77	5035	Dettes rattachées	192 510,14
5652	Créances rattachées	0,00	5051	Comptes de dépôts à vue sans intérêts	4 916,39
5691	Comptes ordinaires établis. de crédit	10 342,72	509	Avances des Villes	976 757,32
56915	Créances rattachées	0,00	5093	Dettes rattachées	77 309,83
5693	Etablissement de crédit	0,00	5603	Dettes rattachées BDF	0,00
569350	Créances rattacheés - Ets de Crédit	0,00	56917	Dettes rattachées Ets de crédit	1 354,17
57	Caisse	364 768,00	590	Virements internes	3 201,00
580	Avances aux régisseurs	762,25			
590	Virements internes	0,00		Total de la classe 5	9 584 030,89
	Total de la classe 5	47 109 661,10			
	Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)			Résultats de l'exercice pertes et profits (solde créditeur)	1 108 168,78
	TOTAL DE L'ACTIF	53 936 874,53		TOTAL DU PASSIF	53 936 874,53



### Compte d'exploitation générale 2020

NUM	ERO ET LIBELLE DES COMPTES	SOLDE DEBITEUR	NUM	ERO ET LIBELLE DES COMPTES	SOLDE CREDITEUR
602	Matières et fournitures consommables	48 672,67	700	Intérêts et droits - gages coporels	4 512 845,33
612	Rémunération du personnel	1 460 291,30	702	Intérêts sur créances nanties	210 441,96
615	Rémunérations diverses	57 927,86	703	Frais de dossier	11 273,53
617	Charges de S.S et régimes de Pré.	583 002,89	704	Cotisations d'assurance-décés	0,00
618	Autres charges sociales	0,00	705	Intérêts et pénalités s/prêts douteux	19 114,90
619	Autres frais de personnel	25 317,01	706	Intérêts intercalaires	1 795,51
620	Impôts et taxes	183 710,59	707	Droits sur adjudications	335 934,36
624	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	708	Indemnités de report	1 244,59
629	Autres impôts	11 751,76	720	Vente d'objets hors service	0,00
630	Location de matériel	118 072,69	731	Recouvrements de prestations	97 575,15
631	Entretien et réparations	111 659,91	736	Recouvrements frais d'affranchis.	13 331,74
633	Petit matériel et outillage	11 567,50	738	Recouvrements frais de poursuites	0,00
634	Fournitures extérieures	39 746,85	763	Revenus des immeubles	30 427,32
635	Loc. d'immeubles et charges locatives	49 402,32	765	Locations diverses	0,00
636	Prestations de services	266 961,92	766	Réc.des int.pay.d'av.s/bons remb.par anticip.	0,00
637	Rémunérations d'intermédiaires	296 199,40	769	Autres produits	0,00
638	Primes d'assurances	129 611,53	77011	Revenus SICAV et FCP	0,00
641	Voyages et déplacements	3 766,18	77010	Produits sur titres de placement	7 500,00
642	Transport de fonds	9 582,93	7710	Revenus des comptes ord.débiteurs	20 290,94
644	Transport de gages	3 478,51	77112	Intérêts des comptes à terme	0,00
647	Frêts et transports administratifs	782,40	779	Autre produits financiers	94 349,00
650	Dégagements gratuits	2 260,00	781	Reprise sur amort immobilisations	0,00
651	Autres op. à caractère sociall	71 900,00	785	Reprise s/prov. pour charges dexploitation	411 817,96
660	Publicité et propagande	60 912,64	786	Reprise sur provisions exceptionnelles	0,00
661	Missions et réceptions	1 468,65	7865	Reprise provisions FRBG	138 983,93
662	Imprimés administratifs	9 728,05	789	Reprise provisions pour impôts	0,00
663	Documentation générale	5 601,74			
664	Frais de P.T.T	60 250,71			
665	Frais d'actes et de contentieux	2 036,51			
666	Intéressement du personnel	7 910,40			
667	Cotis.à la conférence permanente	1 000,00			
668	Autres frais divers de gestion	65 406,11			
670	Intérêts bons de caisse	106 874,88			
6740	Intérêts-avances des villes	0,00			
676	Intérêts-emprunts org. Financiers	4 398,21			
677	Intérêts négatifs BDF	5 695,64			
679	Frais financiers divers	78 489,12			
681	Dotations aux comptes d'amortis.	126 670,00			
685	Dotations aux comptes de provis.	383 951,60			
686	Amortissements dérogatoires	48 238,00			
690	Impôts sur les sociétés	343 916,00			
		0,00			
	Total des opéra. de la classe 6	4 798 214,48		Total des opéra. de la classe 7	5 906 926,22



### Le compte de pertes et profits 2020

	COMPTES·DE·PERTES·ET·PROFITS							
8743¤	Titres-annulés¤	3·073,36¤	8745¤	Indemnités gages perdus¤	0,00¤³			
8740¤	Pertes·s/réalis.·Autres·immos¤	0,00¤	873¤	Produits des exercices antérieurs¤	9·635,12¤³			
8745¤	Indemn.·pour·gages·perdus·ou· détériorés¤	45,00¤	8750¤		50,00¤			
87460¤	Créances-irrécouvrables¤	21·093,53¤	8751¤	Plus -values real. Gages corporels¤	0,00			
874610¤	Créances·irrecouv·non·couv·prov¤	58·294,22¤	8753¤	Mandats-annulés¤	0,00≈			
874620¤		10·235,34¤	8754¤	Dettes atteintes par déchéance¤	79·958,43¤³			
8747¤	Créances irrécouvrables emprunteurs DCD¤	0,00	8755¤	Rec-après-admis.non-valeur¤	1.720,93¤			
880¤	Excédent·à·capitaliser¤	0,00¤	8759¤	Autres produits exceptionnels¤	834,01¤ <sup>3</sup>			
	Total·des-opérade-la-classe-8¤	92-741,45		Total-des-opérade-la-classe-8¤	92-198,49=			
		4-890-955,93			5-999-124,71 <sup>3</sup>			



### **LE BILAN SOCIAL 2020**

> 40 agents au 31/12/2020 dont, 3 contractuels et 1 contractuels sur emploi non permanent

Effectiff occupant un emploi permanent au 31 Décembre 2020									
Catégorie	Sexe	Temp	s plein	Temps partiel	ou non complet	Total			
		Titulaires	Non titulaires	Titulaires Non titulaires		Titulaires	Non titulaires		
Α	Hommes	2	1		1	2	2		
Α	Femmes	2	1	2		4	1		
Α	Total	4	2	2	1	6	3		
В	Hommes	3				3	0		
В	Femmes	4				4	0		
В	Total	7	0	0	0	7	0		
С	Hommes	8				8	0		
С	Femmes	13	1	2		15	1		
С	Total	21	1	2	0	23	1		
Toutes	Hommes	13	1	0	1	13	2		
Toutes	Femmes	19	2	4	0	23	2		
Toutes	Total	32	3	4	1	36	4		

Effectif total en équivalent temps plein au 31/12/2020								
	Titulaires e	t stagiaires	Non titulaires occupant un emploi permanent					
Nombre d'agents	en personnes physiques	Equivalent temps plein	en personnes physiques	Equivalent temps plein				
Emploi à temps complet	36	35,50	7	6,90				
- dont à temps plein	33	33,00	6	6,00				
- dont à temps partiel, mi- temps de droit et CPA	3	2,50	1	0,90				
Emploi à temps non complet	0		0					
Total	36	35,50	7	6,90				

Nb journée absences 2020 à intégrer



### Délais de paiement :

Conformément au décret n° 2013-269 du 29/03/13, le délai de paiement des dettes fournisseurs n'excède pas 30 jours après réception des factures.

Le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 120 K€ au 31 décembre 2020. Il était de 127 K€ au 31 décembre 2019.

### Montant global des charges non déductibles

(dépenses « somptuaires » et frais généraux excessifs) :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice au 31/12/20 et la date de validation des comptes

- La crise sanitaire s'est poursuivie entraînant de nouvelles mesures de restriction et provoquant un nouvel accroissement de l'absentéisme au cours du mois d'Avril 2020.
- Le marché de renforcement du dispositif de maîtrise des risques a commencé avec notamment la mise à jour de la cartographie des risques, des plans de contrôle et le PUPA.
- Depuis le 1er février 2021, les nouveaux contrats de prêt sur gage sont nominatifs.

### Politique de rémunération :

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale et de crédit. La rémunération de ses agents est régie par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

### Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice, après information de l'ACPR :

- Dotation de 170 K€ à l'ordre du C.C.A.S de la Ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992,
- Affectation de 938 K€ aux excédents capitalisés.



### Contrôle interne et pilotage des risques

Le dispositif de contrôle interne, structuré autour du contrôle périodique et du contrôle permanent a enregistré une modification d'importance à compter de l'exercice 2018 avec l'externalisation du contrôle périodique. C'est désormais la société OTC Finance qui a en charge les missions de contrôle de 3e niveau de l'Etablissement, suivant le plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit.

Les missions menées par OTC en 2020 ont porté sur :

- L'activité des prêts sur gages
- L'activité des prêts personnels
- L'informatique et la sécurité ;
- Comptabilité générale et trésorerie ;
- Le contentieux des prêts personnels ;
- La gouvernance

Les contrôles permanents sont réalisés selon les périodicités convenues et les résultats sont commentés lors des comités des risques auxquels participent les dirigeants effectifs. La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait toujours l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de gel des avoirs.

S'agissant de la gestion des risques, la sécurité informatique reste un chantier mobilisateur en 2020 et les travaux se sont poursuivis pour maintenir le niveau de sécurité et de pilotage attendu par l'ACPR, malgré la crise sanitaire et une forte progression de l'absentéisme. Enfin, le CMM assure la protection des données personnelles, en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Comité d'Audit, dont la composition a changé en cours d'année 2020, se tient semestriellement afin de s'assurer de la clarté de l'information fournie et porte une appréciation sur la pertinence de l'arrêté des comptes, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.



### Informations financières jointes au budget et au compte administratif au 31/12/2020

Le Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale dont l'unique actionnaire est la Ville de Marseille.

L'activité principale est le crédit et plus particulièrement le prêt sur gages.

Au 31/12/2020, l'établissement dispose de 35.418 K€ de **fonds propres** pour un **total bilan** de 53.079 K€.

Son ratio de solvabilité est de 79 % et son ratio de levier de 69%. Ils sont largement supérieurs aux niveaux exigés par la réglementation bancaire.

De même pour le pilotage de la liquidité à court terme avec un ratio « LCR » de 1070 %. L'activité a généré un **Produit Net Bancaire (PNB)** de 4.995 K€ au titre de 2020.

**Le résultat brut d'exploitation (RBE)** s'établit à 1.164 K€ et le **résultat net** après impôts à 1.108 K€ (établissement assujetti à l'IS).

Son coefficient d'exploitation est de 76 %.

Comme chaque année, le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) statue sur l'enveloppe allouée au CCAS de la ville de Marseille : elle correspond à une partie du résultat net validé en séance lors du conseil d'Avril et son montant est fonction de l'évolution du RBE de l'établissement, après neutralisation de l'IS. Au titre de 2020, l'enveloppe sera de 170 K€, versée au cours du second semestre 2021, après accord de l'ACPR et validation par le COS.

Dans cette même séance, est présenté, comme chaque année, le plan d'affaire à 3 ans (2021-2023) qui intègre la production prévisionnelle de nos activités ainsi que les impacts sur le PNB et le résultat de l'établissement.

L'établissement applique une politique de provisionnement prudentielle. L'ensemble des provisions s'élève à 5.435 K€ et se répartit de la manière suivante :

Fonds pour risques bancaires généraux	1 083 K€
Provisions pour risques et charges	2 776 K€
Provisions pour dépréciation des créances clientèle douteuses	672 K€
Provisions règlementées	770 K€
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	134 K€

Le solde de l'emprunt amortissable à taux fixe contracté par l'établissement s'élève à 355K€

Au titre de 2021 et sur la base de nos prévisions d'activité, l'établissement n'envisage pas d'avoir recours à des refinancements bancaires, ni de renouveler la ligne de trésorerie de 1,5M€.



### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020 Caisse de Crédit Municipal de Marseille 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille Ce rapport contient 27 pages

Siège social: 60, boulevard Jean Labro - 13016 Marseille

Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr



#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social: 16 Rue Villeneuve - 13001 Marseille

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille à la fin de cet exercice.

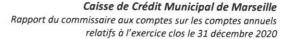
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, s'établissent à un montant net de 33 286 K€ au bilan au 31 décembre 2020. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commisseur-prisseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts douteux liés aux prêts sur gages corporels, le capital étant garanti par l'objet en gage. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2020 s'établit à 3 260 K€, dépréciés à hauteur de 313 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;



 Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformement aux règles de dépréciation applicables.

#### Prêts personnels

L'activité de prêts personnel est une activité significative développée par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille. L'encours net de prêts personnel au 31 décembre 2020 est de 4 479 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux prêts personnels sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2020 s'établit à 589 K€, dépréciés à hauteur de 359 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié;
- Identifier les contrôles clefs intervant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire);
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 7 décembre 2018.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Expertea Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.



### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

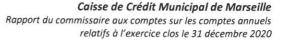
### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :





- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractèreraisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 12 avril 2021 Expertea Audit

Patrick Estienne Associé

### **SOMMAIRE**

1	ITO	E DE PRESENTATION	
		itre I Bilan arrêté au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)	2
	•		
(	Chapi	itre III Annexe aux comptes annuels 2020	
1	FA	ITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
2	PR	UNCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
	a)	Intérêts et commissions bancaires	2
	b)	Crédits à la clientèle	(
	c)	Risque clientèle-dépréciation	(
	d)	Comptes débiteurs de la clientèle	8
	e)	Portefeuille titres	8
	Ŋ	Immobilisations et amortissements	8
	g)	Provision pour indemnité de départ à la retraite	9
	h)	Impôt	9
3	CH	IANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION	10
4	TAU	FORMATIONS SUB-LES BOSTES DE BULLVI DE MODS DU LA FERRA CONTRA DE	
4		FORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE	
	A) ,	INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN	
	<i>a</i> )	Caisse, Banque Centrale, CCP	10
	<i>b)</i>	Créances sur les établissements de crédit Créances sur la clientèle	10
	c)		11
	d) e)	Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses Placement de la trésorerie	11
	f)	Immobilisations incorporelles et corporelles	12
	g)	Autres actifs et passifs	12 13
	h)	Comptes de régularisation	13
	i)	Dettes envers les établissements de crédit	13
	j)	Dettes envers la clientèle	14
	k)	Evolution des provisions de passif	14
	l)	Capitaux propres	15
	m)	Durée résiduelle des emplois et des ressources	16
	B)	INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	16
	a)	Intérêts et produits assimilés	16
	<i>b)</i>	Intérêts et charges assimilées	16
	c)	Commissions (produits)	17
	<i>d)</i>	Commissions (charges)	17
	e) f)	Gains ou pertes sur opérations des titres de placement Autres produits d'exploitation bancaire	17
		Autres charges d'exploitation bancaire	17
	g) h)	Charges générales d'exploitation	17 18
	i)	Coût du risque	18
	j)	Résultat exceptionnel	19
	C)	Informations sur le Hors-bilan	
5	AU'	TRES INFORMATIONS	
	a)	Effectifs	
	<i>b)</i>	Formation du personnel	19 19
	c)	Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance	20
	d)	Honoraires des commissaires aux comptes	20
	e)	Evènements significatifs postérieurs à la clôture	20

#### NOTE DE PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale (Loi n° 92.518 du 15 juin 1992). Elle fait partie de la catégorie des établissements de crédit définis dans l'article 18.1 de la Loi Bancaire (24 janvier 1984).

Les Caisses de Crédit Municipal ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels (prêt contre le dépôt d'un objet dont la valeur est estimée par un commissaire priseur) dont elles ont le monopole.

Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements régis par la Loi Bancaire, recevoir des fonds des personnes physiques et morales, mettre à disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Les Caisses sont instituées par délibération des Conseils Municipaux intéressés, approuvée par décret contresigné par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La loi du 15 juin 1992 portant réforme des Caisses de Crédit Municipal ayant modifié considérablement le régime de la responsabilité des Villes dans la gestion des Caisses, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, au cours de sa séance du 15 décembre 1992, a arrêté le désengagement progressif des activités bancaires.

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille se composent :

- d'un bilan arrêté au 31 décembre 2020;
- d'un compte de résultat retraçant les opérations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 ;
- d'une annexe aux comptes annuels constituée des informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques et des résultats de l'établissement. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

A COTTO	2020	2019
ACTIF	T	T
CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	1 711	1 209
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 417	3 722
CREANCES SUR LA CLIENTELE	37 636	43 792
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	500
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	146
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 814	1 928
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	923	848
COMPTES DE REGULARISATION	67	48
		1
TOTAL DE L'ACTIF	53 079	52 197
PASSIF		
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	357	556
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	10 194	9 556
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	187	225
COMPTES DE REGULARISATION	132	183
PROVIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 776	3 071
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 083	1 221
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	38 350	37 385
CAPITAL SOUSCRIT	32 832	31 843
PRIME D'EMISSION	0	0
RESERVES	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGL, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 824	1 776
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	1 108	1 180
RESOLITI DE L'EXENSISE (17-)	1 100	1 100
TOTAL DU PASSIF	53 079	52 197
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	9	56
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	•	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 500	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	340	40
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	32 363	37 126
Let Live Collection (Collection)	JZ JUJ	37 120

### Chapitre II Compte de résultats 2020 (en milliers d'euros)

	2020	2019
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	4 630 176	5 177 206
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS) COMMISSIONS (CHARGES)	443 16	486 12
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORTEFEUILLES DE NEG (+/-) GAINS,PERTES SUR OPER.DES.PORT.PLACT ET ASS. (+/-)	0 7	0 8
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	124 17	179 21
PRODUIT NET BANCAIRE	4 995	5 611
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION DOT.AUX AMORT.ET AUX PROV.SUR IMMOBIL.INCORP.ET	3559	3 733
CORP.	272	128
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 164	1 750
COUT DU RISQUE (+/-) RESULTAT D'EXPLOITATION	188 <b>1 352</b>	(121) <b>1 629</b>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-) RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	0 <b>1 352</b>	0 1 <b>629</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+/-) IMPOTS SUR LES BENEFICES	9	24
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEM. (+/-)	344 91	451 (22)
RESULTAT NET	1 108	1 180

#### 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19).

L'établissement a fermé ses portes à la clientèle lors du premier confinement du 17 mars au 10 mai 2020. Les principaux impacts liés à cette fermeture sont :

- une forte baisse des encours : 4 875 milliers d'euros soit 13,00 % pour les prêts sur gages et 1 182 milliers d'euros soit 20,00 % pour les crédits à la consommation ;
- une baisse corrélative des intérêts, 547 milliers d'euros soit 10,56 %;
- l'annulation d'une partie des ventes aux enchères publiques et judiciaires.

L'exercice a également été marqué par :

- la fermeture des deux agences situées : 203, rue Paradis 13006 MARSEILLE et 102, boulevard des Dames 13002 MARSEILLE, conformément à une délibération du 17 juin 2020 ;
- la résiliation du protocole transactionnel signé avec un mandataire avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020 (délibération du 12 octobre 2020).

Une contribution de 191 milliers d'euros prélevée sur le résultat de l'exercice 2019, a été distribuée au CCAS de la Ville de Marseille conformément à une délibération du 17 juin 2020 concernant l'affectation du résultat.

#### 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

#### a) Intérêts et commissions bancaires

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours (prêts personnels) sont assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

#### Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les droits de garde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

#### b) Crédits à la clientèle

Les opérations avec la clientèle à l'actif sont composées des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

#### c) Risque clientèle-dépréciation

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Marseille applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1.

- Art.2251-9 Informations sur les encours globaux bruts, concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- Art.2251-10 et 2251-11 Informations sur les encours douteux et douteux compromis, portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

#### Traitement spécifique des créances restructurées :

Les créances restructurées à des conditions hors marché, dans le cadre d'une procédure de surendettement, sont identifiées jusqu'à leur échéance finale au sein de l'encours sain, par le biais d'un attribut.

Une décote est calculée, qui représente l'écart d'intérêt futur pour son montant actualisé, par référence au dernier taux « Trichet » connu au jour de la restructuration s'il est inférieur au taux contractuel initial, et par référence à ce dernier dans le cas contraire.

Cette décote, comptabilisée dans une subdivision de compte dédié à l'encours, est soustraite de ce dernier pour la présentation au bilan. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

#### Règles de déclassement :

Sont reclassés en créances douteuses :

- tous les prêts présentant des impayés depuis plus de trois mois ;
- les encours restructurés pour lesquels on a constaté un incident de paiement ;
- les prêts pour lesquels on estime qu'il existe un risque probable de non recouvrement, indépendamment de l'existence d'impayés;

Depuis 2013, les prêts objets d'une procédure de surendettement sont déclassés en créances douteuses dès la réception de la notification de recevabilité de la Banque de France.

l'ensemble des prêts clients qui ont au moins un prêt répondant à l'un des critères précités.

Au sein des encours douteux, sont identifiés les prêts dits « douteux compromis » en fonction des critères suivants :

déchéance du terme prononcée ;

- > classification en créances douteuses depuis plus d'un an et :
  - ✓ absence de règlements au cours de l'année ;
  - ✓ absence de garantie permettant le recouvrement quasi-intégral de la créance ;
- Non respect des dispositions prévues par un plan de redressement mis en place.

#### Règles de dépréciation

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue des dépréciations pour créances douteuses selon les critères suivants :

#### Pour les prêts à la consommation :

La méthode de dépréciation des créances douteuses postérieures à 1998 a été affinée grâce à l'analyse des recouvrements réalisés sur les dossiers identifiés comme douteux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 et se décline désormais de la façon suivante :

- Utilisation d'un taux de récupération historique pour l'estimation des dépréciations à constituer sur les prêts nouvellement inclus dans l'encours douteux;
- Réactualisation périodique des dépréciations en fonction de la revue ligne à ligne des dossiers et de l'identification des situations particulières exigeant un effort complémentaire en terme de provision;
- Calcul d'une dépréciation complémentaire pour actualisation des flux prévisionnels. Le taux retenu pour l'actualisation des flux à la clôture de l'exercice représente le taux moyen pondéré des prêts douteux. Au 31 décembre 2020 ce taux moyen est de 3,73 % et la provision s'élève à 21 milliers d'euros.

#### Prêts sur gages corporels :

Les intérêts douteux des prêts sur gages corporels sont dépréciés à 100 %. Cette provision est comptabilisée en minoration d'actif.

#### Principes de constitution des provisions de passif liées à l'activité bancaire

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue également, en complément :

- > en Fonds pour Risques Bancaires Généraux :
  - ✓ une provision forfaitaire pour risque de taux ;
  - ✓ une provision forfaitaire pour risques opérationnels ;
- en Autres Provisions pour Risques et Charges, une couverture forfaitaire de 5,00 % de l'encours prêts sur gages destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires Priseurs...).

#### d) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes de dépôts à vue débiteurs sont présentés au bilan nets des provisions. Leur classement en créances douteuses s'effectue selon une appréciation au cas par cas. Il en est de même de l'évaluation des provisions.

#### e) Portefeuille titres

La comptabilisation est effectuée conformément aux dispositions de l'article 1124-15 du règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014

#### Titres d'investissement :

Les titres portant intérêt acquis dans l'optique d'une conservation durable, en principe jusqu'à l'échéance, sont maintenus au bilan au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement, prorata temporis, des surcotes et décotes constatées lors de l'acquisition.

Les éventuelles moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

#### Titres de transaction:

Les titres acquis dans le cadre d'une activité de transaction (revente prévue à court terme et au plus tard dans un délai de six mois) sont évalués en valeur de marché à la date de clôture.

Les différences d'évaluation (gains ou pertes) sont inscrites en résultat.

#### Titres de placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché ; ce dernier étant représenté par le dernier cours connu pour les titres cotés ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions. Les plus-values latentes, en revanche, ne sont pas comptabilisées.

#### Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de différents critères tels que rentabilité ou actif net.

#### f) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Le siège de l'établissement a fait l'objet d'une réévaluation libre en 1987. L'écart de réévaluation d'un montant de 2 586 milliers d'euros ainsi dégagé figure au passif du bilan, dans le poste « Réserves ».

#### Mode d'amortissement des immobilisations : linéaire

#### Durées d'amortissement :

Structures	60 à 84 ans
Façades, étanchéité	15 ans
Chauffage, climatisation	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseurs	25 ans
Menuiseries	25 ans
Sécurité	10 ans
Verrière	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	3 et 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	12 mois
Matériel informatique	3 ans

#### g) Provision pour indemnité de départ à la retraite

La totalité du personnel disposant du statut de fonctionnaire ou d'un contrat de travail de droit public, la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ.

#### h) Impôt

Conformément à l'article 29 de la Loi de Finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1988. Ce régime prévoyait une imposition progressive. Depuis le 31 décembre 1992, les Caisses de Crédit Municipal ne bénéficient plus de réfaction d'assiette. En 2020 le taux d'imposition est de 28,00 %.

## 3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION

Néant.

## 4 <u>INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT</u>

#### A) Informations sur les postes de bilan

#### a) Caisse, Banque Centrale, CCP

En milliers d'euros	2020	2019
Caisse	365	241
Régies d'avances et de recettes	1	65
Banque de France	1 345	903
CCP (La Banque Postale)	0	0
Total	1 711	1 209

La baisse du poste « Régies d'avances et de recettes » s'explique par la fermeture des deux agences et donc la clôture des régies y afférentes.

#### b) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les disponibilités de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dans différents établissements financiers.

En milliers d'euros	2020	2019
Banques, Banques mutualistes, Coopératives, C.C.M.	10 403	3 711
C.E.P., C.D.C., T.P.	14	11
Créances à vue	10 417	3 722
Créances à terme	0	0
Total des créances sur les établissements de crédit	10 417	3 722

La forte diminution des encours de prêts a généré une augmentation de la trésorerie disponible de l'établissement.

#### c) Créances sur la clientèle

#### **Encours sains**

En milliers d'euros	Montant 2020	Dont restructurés à des conditions hors marché	Décote résiduelle au 31/12/2020
Prêts à la consommation	4 120	20	2
Prêts aux fonctionnaires	2 176	20	2
Prêts salariés du privé	473	0	0
Prêts aux retraités	345	0	0
Prêts acquisition véhicule	442	0	0
Prêts sociaux	377	0	0
Autres prêts	307	0	0
Prêts sur gages	30 339	1	1
Encours	29 542	/	/
Créances rattachées	797	1	/
Total	34 459	20	2

#### Encours douteux

En milliers d'euros	Encours brut Douteux « ordinaire »	Provision	Encours brut Douteux « compromis »	Provision	Total brut	Total net
Prêts à la consommation	296	121	293	238	589	230
Fonctionnaires	117	49	109	79	226	98
Salariés du privé	25	7	48	32	73	34
Retraités	45	32	62	60	107	15
Achat véhicule	12	8	32	29	44	7
Prêts sociaux	34	0	3	0	37	37
Autre prêts	63	25	39	38	102	39
Prêts sur gages	3 260	313	0	0	3 260	2 947
Total	3 556	434	293	238	3 849	3 177

#### d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses

En milliers d'euros	Créances douteuses au 31/12/2020	Dépréciations d'actif au 31/12/2020	Créances nettes au 31/12/2020	Taux de couverture au 31/12/2020	Créances nettes au 31/12/2019	Taux de couverture au 31/12/2019
Crédits à la clientèle	589	359	230	60,95%	357	52,34%
Prêts sur gages corporels	3 260	313	2 947	9,60%	1 676	9,80%
Total	3 849	672	3 177	17,46%	2 033	21,25%

#### e) Placement de la trésorerie

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués de titres de créances négociables.

En milliers d'euros	2020	2019
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	507	500
Total des placements de la trésorerie	507	500

Les titres à revenu variable correspondent à la souscription de parts sociales de la Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse. Ces valeurs ont été acquises dans le cadre des placements de trésorerie.

#### f) Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	Brut	Amort. Et Prov. 2020	Net 2020	Net 2019
Immobilisations incorporelles	313	313	0	146
Immobilisations corporelles	8 354	6 540	1 814	1 928
Dont immobilisations corporelles d'exploitation Dont autres immobilisations corporelles	4 662 3 692	3 202 3 338	1 460 354	1 536 392
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 667	6 853	1 814	2 074

En milliers d'euros	Amortissements comptables des immo. incorporelles	Amortissements comptables des immo. corporelles	Total amortissements comptables
Solde de début d'exercice	167	6 414	6 581
Dotation de l'exercice	146	126	272
Amortissements des biens sortis	0	0	0
Solde de fin d'exercice	313	6 540	6 853

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé par une délibération du 15 décembre 2020 la cession ou la résiliation des droits au bail des agences Paradis et Schuman.

Par prudence, une provision pour dépréciation d'un montant de 146 milliers d'euros correspondant au montant des droits au bail a été comptabilisée.

#### g) Autres actifs et passifs

En milliers d'euros	Autres	Actifs	Autres Passif	
	2020	2019	2020	2019
Dépôts et cautionnements versés	6	6		
Ventes en cours d'encaissement	830	604		
Débiteurs divers	87	238		
Dettes fournisseurs			122	129
Dettes fiscales			13	13
Cautionnements reçus			22	22
Créditeurs divers			30	61
Total	923	848	187	225

#### h) Comptes de régularisation

En milliers d'euros	Comptes de	de régul. Actif Comptes o		de régul. Passif	
	2020	2019	2020	2019	
Frais financiers payés d'avance	18	22			
Paiements à régulariser, chèques à l'encaissement	49	26			
Autres produits perçus d'avance			86	93	
Frais de dossier perçus d'avance			18	24	
Recettes à imputer, ventes partielles sur gages			15	59	
Opérations par correspondance		-	13	7	
Total	67	48	132	183	

#### i) Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes à vue	0	0
Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur	357	556
	0	0
Dettes à terme	357	556
Total des dettes envers les établissements de crédit	357	556

En 2020 les remboursements en capital s'élèvent à 200 milliers d'euros pour le prêt accordé par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

#### j) Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	2020	2019	
Dettes à vue	2 029	1 633	
Bonis sur ventes de gages corporels	963	539	
Livrets d'acomptes	588	607	
Bons de Caisse échus à rembourser	408	424	
Comptes de dépôts à vue créditeurs	5	4	
Diverses autres dettes à vue	30	21	
Dettes rattachées	35	38	
Dettes à terme	8 165	7 923	
Bons de caisse	7 973	7 769	
Dettes rattachées	192	154	
Total des dettes envers la clientèle	10 194	9 556	

Suite à l'annulation ou au report sur le dernier trimestre des ventes aux enchères publiques, judiciaires de gages corporels et les bonis qui en résultent étant payables un mois après la date de vente, les emprunteurs n'ont pu les encaisser avant la fin de l'exercice. Cette situation explique l'augmentation du poste « Bonis sur ventes de gages corporels ».

#### k) Evolution des provisions de passif

En milliers d'euros	Solde au 31/12/19	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/20
Provision pour risques de taux	321	0	138	183
Provisions pour risques opérationnels	900	0	0	900
Provisions pour risques bancaires (FRBG)	1 221	0	138	1 083
Provision 5% encours prêts sur gages	1 856	0	238	1 618
Provision pour litiges	950	0	0	950
Provision pour mise en conformité liées à l'activité bancaire	122	0	104	18
Divers	143	47	0	190
Provisions pour risques et charges	3 071	47	342	2 776

#### Provisions pour risques bancaires (FRBG)

La provision pour risque de taux est destinée à assurer une couverture (forfaitaire) en cas de variation des taux de 2 % sur l'année. Elle est calculée sur la base de l'encours des prêts sains et douteux moins les fonds propres.

La forte diminution de cette provision est due à la diminution des encours liée à la crise sanitaire.

#### Provisions pour risques et charges

La provision de 5 % de l'encours prêts sur gages est destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires-Priseurs...).

Cette provision diminue également suite à la baisse de 4 763 milliers d'euros de l'encours prêts sur gages.

Un outil de simulation propre à la Caisse de Crédit Municipal de Marseille permet de vérifier le caractère suffisant de cette provision par rapport principalement à la variation du cours de l'or. La provision pour litige d'un montant de 950 milliers d'euros est destinée à faire face à une éventuelle demande de restitution des sommes perçues dans le cadre d'un litige avec un débiteur. Les sommes perçues l'ayant été à titre provisionnel elles ne revêtent pas un caractère définitif.

La provision pour mises en conformité est destinée à couvrir les dépenses internes et externes liées à l'évolution de notre système d'information.

Suite au recrutement d'un chef de projets informatiques en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, une reprise partielle de cette provision pour un montant de 104 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

#### l) Capitaux propres

En milliers d'euros	2 020	2 019
Dotation initiale	545	545
Excédents capitalisés	30 918	29 929
Bonis capitalisés	1 369	1 369
Ecart de réévaluation	2 586	2 586
Amortissements dérogatoires	770	722
Avances des villes	1 054	1 054
Résultat de l'exercice	1 108	1 180
Capitaux propres hors FRBG	38 350	37 385

989 milliers d'euros ont été comptabilisés au crédit du compte « Excédents capitalisés » conformément à la délibération du 17 juin 2020 concernant l'affectation du résultat 2019.

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

- ➤ Dotation de 170 000,00 € à l'ordre du C.C.A.S de la ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992 ;
- ➤ Affectation de 938 168,78 € aux excédents capitalisés.

#### m) Durée résiduelle des emplois et des ressources

En milliers d'euros	Durée	3 mois < Durée	1 an < Durée	Durée	Total
	≤ 3 mois	Durée ≤ 1 an	Durée ≤ 5 ans	> 5 ans	
Créances sur la clientèle (hors douteux)	17 542	14 227	2 592	98	34 459
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	52	152	153	0	357
Bons de Caisse	1 646	1 677	4 842	0	8 165

#### B) <u>Informations sur les postes du compte de résultat</u>

#### a) Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	2 020	2 019
Produits sur opérations avec la clientèle	4 610	5 158
Dont produits des prêts sur gages	4 382	4 894
Dont produits des prêts personnels	228	264
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	20	19
Total des intérêts et produit assimilés	4 630	5 177

La forte baisse de la production des prêts sur gages et dans une moindre mesure celle des crédits à la consommation suite à la pandémie de Covid-19 ont fait diminuer le montant des produits avec la clientèle.

#### b) Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	2 020	2 019
Charges sur opérations avec la clientèle	166	197
Dont intérêts des bons de caisse	107	115
Dont intérêts sur acomptes, vtes partielles, dégts gratuits	59	82
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	10	9
Intérêts négatifs compte Banque de France	4	7
Intérêts des avances et emprunts	6	
Commissions ligne de trésorerie	0	2
Total des intérêts et charges assimilées	176	206

#### c) Commissions (produits)

En milliers d'euros	2 020	2 019
Commissions sur opérations de prêts sur gages	412	431
Commissions sur opérations de prêts personnels	31	55
Total des produits de commissions	443	486

#### d) Commissions (charges)

En milliers d'euros	2 020	2 019
Commissions sur encaissement cartes bancaires	8	7
Commissions sur opérations de trésorerie	8	5
Total des charges de commissions	16	12

#### e) Gains ou pertes sur opérations des titres de placement

En milliers d'euros	2 020	2 019
Plus-values sur fonds communs de placement	0	0
Titres à revenu variable (parts sociales)	7	8
Total des gains ou pertes sur opérations des titres de placement	7	8

#### f) Autres produits d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	2020	2019
Prescriptions de bonis et dettes atteintes par la déchéance	80	136
Autres produits liés aux gages	13	12
Revenus des immeubles	31	31
Divers	0	0
Total des autres produits d'exploitation bancaire	124	179

#### g) Autres charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	2020	2019
Charges sur opérations SEPA	5	6
Charges sur opérations Banque de France	3	3
Charges sur précomptes du Trésor	0	0
Fonds de garantie des dépôts	6	9
Titres annulés	3	3
Total des autres charges d'exploitation bancaire	17	21

#### h) Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	2 020	2 019
Matières et fournitures consommables	49	45
Frais de personnel	2 048	2 138
Impôts et taxes	195	211
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 015	1 093
Transports et déplacements	18	33
Frais divers de gestion	278	311
Autres	-44	-98
Total des charges générales d'exploitation	3 559	3 733

En milliers d'euros	2 020	2 019	
Rémunérations	1 465	1 536	
Assurances sociales	143	144	
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	313	318	
Capital décès	36	46	
Allocations familiales	74	76	
Autres	17	18	
Total des frais de personnel	2 048	2 138	

Le poste « Charges générales d'exploitation » enregistre une diminution de 174 milliers d'euros soit 4,68 %.

Si la crise sanitaire a généré l'augmentation de certains frais (masques, gels hydroalcooliques, gants, etc..) d'autres postes ont diminué du fait de la fermeture des agences et du non remplacement d'un collaborateur au poste de «Responsable risques et contrôles permanents ».

#### i) Coût du risque

En milliers d'euros	2 020	2 019
Dotations aux provisions prêts personnels	34	-38
Reprise nette sur provisions/encours prêts sur gages	238	-10
Dotation aux provisions pour risque opérationnel	0	0
Dotation aux provisions pour risque de contrepartie	0	0
Créances irrécouvrables	-77	-62
Recouvrement sur créances passées en non valeurs	2	3
Variation des décotes / réaménagement de créances	-9	-14
Créances / emprunteurs décédés	0	0
Coût du risque	188	-121

L'annulation de ventes de gages corporels a fait augmenter le nombre et le montant des prêts sur gages douteux au 31 décembre 2020 ainsi que la provision au taux de 100% des intérêts douteux y afférant.

#### j) Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2 020
Récupérations sur charges d'exercices antérieurs	9
Titres annulés	0
Indemnités pour gages perdus	0
Autres charges ou produits exceptionnels	0
Résultat exceptionnel	9

#### C) <u>Informations sur le Hors-bilan</u>

Les engagements donnés en faveur de la clientèle pour un montant de 9 milliers d'euros sont des prêts consentis en 2020 et payables en 2021.

Le compte « Engagements de garantie » correspond aux cautions données : par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Fond de Cohésion Social et par ERGO Versicherung AG pour le cautionnement des commissaires-priseurs.

Sont enregistrés dans le compte «Autres engagements reçus » les objets reçus en dépôt par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille.

Ils sont comptabilisés à la valeur du prêt consenti pour chaque objet.

#### 5 **AUTRES INFORMATIONS**

#### a) Effectifs

Catégorie	A	В	С	Total
Effectif moyen rémunéré sur l'exercice	9,10	7,20	27,10	43,40
Effectif moyen équivalent temps plein	7,50	7,10	26,40	41,00

#### b) Formation du personnel

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis et non encore utilisés au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) s'élève à 7 010 heures à la clôture de l'exercice 2020. Aucune heure de formation n'a été consommée sur la période.

#### c) Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération. Ils ne bénéficient pas d'avances ou de crédits. Il n'y a pas d'engagements nés ou contractés en matière de retraite à l'égard de ces membres.

#### d) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires passés en charge en 2020 s'élèvent à 23 K€

#### e) Evènements significatifs postérieurs à la clôture

**NEANT** 



#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020 Caisse de Crédit Municipal de Marseille 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille Ce rapport contient 4 pages





Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social: 16 Rue Villeneuve - 13001 Marseille

#### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille et en application de larticle L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Marseille des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Téléphone: +33 (0)4.95.06.99.77 - Télécopie: +33 (0)4.95.06.99.71 - Mail: contact@expertea.fr



### Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Comité d'Orientation et de Surveillance en application des disposition des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

#### Conventions déjà approuvées du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'éxécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avance « prêts sociaux »

Nature

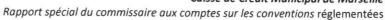
Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds pour financer des prêts sociaux aux agents de la ville qui éprouvent momentanément des difficultés financières.

Cette avance ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Modalités

Au 31 décembre 2020, le montant de cette avance s'élève à 450 000 euros.

Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr





#### Avance « prêts amélioration ou acquisition de l'habitat »

Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds destinée à financer les prêts immobiliers du personnel de la ville (acquisition ou amélioration de l'habitat).

Par avenant du 13 février 2001, la rémunération annuelle de cette avance a été fixée à un taux égal à l'indice EURIBOR 1 an moins 0,10%.

Modalités

Au 31 décembre 2020, le montant de cette avance s'élève à 297 806 euros.

Marseille, le 12 avril 2021

Expertea Audit

Patrick Estienne Associé

Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr



# CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE



Siège : 16, rue Villeneuve 13001 Marseille

Téléphone: 04.91.11.40.40

Agence: 37, rue Saint Bazile 13001 Marseille

Téléphone: 04.91.11.40.50

www.credit-municipal-marseille.fr